

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} MARS 2011

En exercice 27	<i>L'an deux mil onze, le premier mars, à dix huit heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Pontorson étant réunis en Mairie de Pontorson après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Patrick LARIVIERE, Maire.</i>
Présents 21	
Absents 6	
Procurations 6	
Votants 27	
Date de convocation 25 février 2011	<i><u>Membres présents</u> : Mr LARIVIÈRE Patrick, Mr LEMÉTAYER Claude, Mme VINOUSE Maryvonne, Mr ALIX Roger, Mr LOILIER Pierre, Mme FILLÂTRE Annick, Mr BASQUIN Marc, Mme CHAUMONT Marie-Aude, Mr FAGUAIS Lucien, Mr TOUQUETTE Pierre, Mr TRÉCAN Louis, Mr DURANT Claude, Mme SOUEFF Chantal, Mme DANARD Valérie, Mr GAZENGEL Michel, Mme COLLIN Valérie, Mr CACHERA Daniel, Mme MAUROUARD Marie-Christine, Mr PERRIN Nicolas, Mr DAVOINE Louis, Mme THÉAULT Béatrice.</i>
	<i><u>Absents excusés</u> : Mme GUÉRIN Annick, Mr COUREUIL Daniel, Mr GANCHE Jean-Luc, Mme BAZIN Denise, Mr LECHAT Marc, Mr SIMON Claude.</i>
	<i><u>Procurations</u> : Mme GUÉRIN à Mr ALIX, Mr COUREUIL à Mme FILLATRE, Mr GANCHE à Mr CACHERA, Mme BAZIN à Mr LEMÉTAYER, Mr LECHAT à Mr TRÉCAN, Mr SIMON à Mr DAVOINE.</i>
	<i>Secrétaire de séance : Mr LOILIER Pierre</i>

Le procès verbal de la précédente réunion ne faisant pas l'objet d'observation est approuvé à l'unanimité.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de se prononcer sur les questions diverses.

Monsieur le Maire présente les excuses des conseillers absents lors de la réunion du 24 février dernier lors de laquelle le quorum n'a pu être atteint. Il souligne l'importance de la réunion qui s'est tenue au collège et la nécessité pour les élus de soutenir l'action des parents d'élèves. Considérant que l'égalité de traitement n'est pas respectée entre les collèges de petite taille, M. le Maire informe le conseil qu'une rencontre est sollicitée entre le Conseil Général, M. Luc Chatel, Ministre de l'Éducation Nationale et Madame le Recteur d'Académie. Monsieur le Maire représentera son groupe lors de cette réunion.

Monsieur le Maire rend compte de la décision de préempter la parcelle AI 43 au titre de la délégation qui lui a été accordée par le Conseil. Monsieur Cachera regrette que le conseil n'ait pas été informé préalablement à la décision de préempter. Monsieur le Maire précise que le projet de la Communauté de communes n'est pas bloqué puisqu'un autre terrain situé à proximité des autres équipements sportifs d'une superficie supérieure aux besoins exprimés par le programmiste classé en zone UC est proposé à la Communauté de communes. Une visite sur site avec les élus de la Communauté de communes leur a permis de prendre conscience des atouts de ce site qui avait déjà été suggéré il y a deux ans. Monsieur le Maire annonce que compte tenu de l'estimation des Domaines, il a proposé de céder ce terrain 15 €/m² à la Communauté de communes. Monsieur Alix précise que le terrain avait été proposé avant l'implantation de l'aire de jeux pour enfants. Monsieur Perrin pense que le projet est positif mais regrette de ne pas avoir connu cette proposition avant pour éviter la propagation de rumeurs. Monsieur le Maire répond que si l'on souhaite travailler efficacement avec la Communauté de communes, le conseil municipal ne peut être réuni avant chaque proposition qui leur est faite ou chaque réunion.

2011/1 - Débat d'orientation budgétaire

Monsieur le Maire donne lecture des éléments figurant dans la note de synthèse : compte tenu de la réforme de la fiscalité directe locale la date limite de vote du budget est fixée au 31 avril 2011.

Le résultat du compte administratif 2010, permet d'établir que le budget 2011 pourra bénéficier d'un report d'excédent de fonctionnement de 1 665 000 €.

Le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives est fixé à 1.02 (+ 2%)

Pour mémoire les bases des années précédentes étaient les suivantes

	Bases d'imposition 2008	Bases d'imposition 2009	Bases d'imposition 2010
Taxe d'habitation	3 422 442	3 598 000	3 561 000
Taxe foncière (bâtie)	2 968 622	3 078 000	3 136 000
Taxe foncière (non bâtie)	240 925	245 300	246 000

Monsieur le Maire fait ensuite état des projets en cours ou à venir :

✓ **Acquisition de la parcelle AI 43 pour la somme de 264 000 €.**

✓ **Centre culturel : les trois concurrents admis à concourir doivent remettre leur dossier pour mars. Le montant des dépenses à engager est estimé à 2 730 000 € HT. Le mobilier quant à lui dont la dépense ne sera pas engagée cette année n'est pas comptabilisé. La commune pourrait bénéficier des subventions suivantes : contrat de pôle 300 000 € (financement Région), contrat de Pays 197 000 € (financement Région), contrat de territoire Conseil général : 25% du reste à charge dans la limite de 123 000 € de l'enveloppe impartie au contrat. Une partie des travaux sera financée par emprunt.**

Par ailleurs, l'Etat peut accorder pour la partie médiathèque une subvention de l'ordre de 30 % du montant avec un prix plafond au m2. Monsieur Cachera demande que lors de la réunion relative au centre culturel le coût de fonctionnement du service soit présenté.

✓ **Cantine maternelle du Chat Perché :**

Le permis est actuellement en cours d'instruction. Le coût des travaux est estimé par l'architecte à 125 475 € HT hors mobilier (suite à la modification demandée par l'Architecte des Bâtiments de France). La Commune a déposé un dossier dans le cadre du PER circuit de proximité (subvention de 47 500 € demandée portant pour partie sur les travaux et pour partie sur l'équipement de cuisine) et un dossier dotation d'équipement des territoires ruraux, attend le permis de construire pour déposer un dossier financement FEADER (23 000 €). Monsieur Gazengel propose de regrouper les deux cuisines avec un portage de repas en liaison chaude. Monsieur le Maire répond que cette option n'a pas été retenue, les travaux portant essentiellement sur la partie réfectoire. Mme Théault se demande s'il est souhaitable de proposer aux maternelles les mêmes plats qu'aux élèves plus âgés. Mme Danard répond que servir les mêmes menus est possible mais regrettable en terme de qualité du service rendu.

✓ **Salle de Boucey :**

Les travaux ont été estimés par le Maître d'œuvre à 98 800 € HT (hors mobilier) les offres des entreprises sont actuellement en cours d'analyse par le Maître d'œuvre mais il est vraisemblable que ces offres dépassent le prévisionnel. Monsieur Touquette précise que les deux salles sont refaites et regrette que l'estimation du Maître d'œuvre soit inférieure aux offres. Monsieur Alix précise que l'estimatif du Maître d'œuvre était néanmoins supérieure au chiffrage transmis afin de programmer l'opération.

✓ **Vestiaires du stade :**

Le permis est actuellement en cours d'instruction. Le montant des travaux est estimé à 115 600 € HT. Il semble que la Commune ne puisse obtenir de subvention compte tenu des changements de politique de la fédération.

✓ **Aménagement de la place de la Gare : réalisation de l'étude d'aménagement en concertation avec les autres intervenants**

✓ **Tourne à gauche Parc d'Activités : les services du Département instruisent le dossier mais les travaux devront être financés par la Commune. Monsieur Trécan suggère de solliciter une participation de la Communauté de communes qui a**

sollicité la réalisation de ces travaux. Monsieur Perrin propose de prévoir ensuite l'aménagement du carrefour de Philipotte. Madame Théault demande si des travaux pour la voie d'accès conduisant à l'établissement Mac Donald est prévu. Monsieur le Maire répond que ces travaux sont prévus dans le réaménagement des espaces publics de la zone d'activité 1ère tranche.

✓ Aménagement du carrefour Caugé/route de Saint James : là encore la Commune devra prendre en charge l'essentiel des dépenses : pour 2011 il conviendrait de budgétiser le levé topographique et la prise en charge du bureau d'études. Le bureau d'études travaillerait à la fois sur le rond point et sur la rue de la Libération.

✓ Effacement des réseaux la grève à Moidrey et bourg de Cormeray : Le SDEM a chiffré les travaux pour la grève (17 300 €) mais nous attendons le montant pour le bourg de Cormeray auquel il faudra ajouter l'éclairage public pour les deux secteurs.

✓ Eglise Notre Dame et Prêche : Il appartiendra aux élus de définir précisément le programme des travaux qu'ils souhaitent voir réaliser dans ces deux bâtiments compte tenu des besoins mais aussi des contraintes inhérentes à leur classement. Monsieur le Maire ajoute que l'Association de Sauvegarde du Prêche a obtenu des précisions sur la nature des travaux possibles.

✓ Réaménagement des espaces publics de la zone d'activités 1er tranche

Monsieur Cachera pense que l'excédent de fonctionnement est trop important.

Service des eaux

Compte tenu des résultats 2010, un excédent de fonctionnement cumulé de 135 000 € pourra être reporté. En investissement il est proposé de poursuivre les travaux pour le renforcement de l'alimentation sur le secteur nord-est (fonçage, raccordement Baie et bocage...), renforcement des réseaux rue de Villechêrel, périmètre de protection...

Service assainissement

Compte tenu des résultats 2010, un excédent cumulé de fonctionnement de 188 000 € pourra être reporté.

En investissement est proposé le chemisage du réseau du bourg de Boucey afin de supprimer les eaux parasites, l'assainissement du bourg de Moidrey (330 000 €),

2011/2 - Renforcement réseau de distribution d'eau potable- avenant

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 24 février 2011, Considérant que RFF refuse à la Commune d'emprunter l'aqueduc existant et impose qu'un fonçage sous la voie soit réalisé. Le conseil municipal, après en avoir délibéré autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au contrat conclu avec la société Cegelec pour le renforcement du réseau d'eau potable.

2011/3 - Convention avec Baie et Bocage : point de livraison

Le conseil municipal, après en avoir délibéré autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention avec Baie et Bocage pour la mise en place du renforcement du réseau d'eau potable secteur nord-est. La somme correspondant à ces travaux (47 300 € HT) sera inscrite au budget du service des eaux.

2011/4 - Effacement des réseaux - la Grève à Moidrey

*Vu le courrier du Syndicat Départemental d'Energies de la Manche chiffrant la participation communale à 17 300 € pour l'effacement des réseaux de télécommunications sur le secteur de la Grève à Moidrey
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de poursuivre cette étude.*

2011/5 - Ligne Baie : Fond de concours

Vu le compte rendu financier de l'opération,

Vu le courrier de la Communauté de communes en date du 24 septembre 2009,

Il est demandé au conseil de solliciter le versement d'un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes pour la somme de 13 648 €.

2011/6 - Déclassement voirie départementale

Considérant que suite aux travaux de « Rétablissement du Caractère Maritime » le Département de la Manche souhaite déclasser certaines voiries : le pont passerelle serait classé dans la voirie communale du Mont Saint Michel, la voirie départementale située entre la RD 275 et la digue route (caserne) dans les voiries communales des Communes du Mont Saint Michel, Pontorson et Beauvoir. La police étant assurée par la Commune du Mont Saint Michel.

Considérant par ailleurs que les voiries départementales (RD 776 et 275 jusqu'au sud de la caserne) seront conservées par le département ; les voiries assurant la desserte des futurs parkings seront également classées dans la voirie départementale selon délibération à prendre par la commission permanente du Conseil général,

Considérant qu'aujourd'hui le Conseil Général sollicite un accord de principe et que les décisions de classement définitives interviendront suite à l'ouverture à la circulation des voies nouvelles de la façon suivante et selon la procédure suivante : visite contradictoire de recollement, transfert de gestion, élaboration par un géomètre des documents parcellaires, décision de classement, transfert foncier (hypothèques),

Le conseil municipal, après en avoir délibéré donne à l'unanimité un avis favorable

- **au transfert de domanialité de la voirie départementale située entre la RD 275 et la digue route (caserne) dans les voiries communales des Communes du Mont Saint Michel, Pontorson et Beauvoir,**
- **à la procédure à mettre en œuvre proposée par le Conseil Général.**

2011/7 - Admissions en non valeur

Vu la demande du comptable public

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité (2 abstentions) d'admettre en non valeur la somme de 275.31 € correspondant à la redevance eau et assainissement 2007 et 2008 de M. Jean Marie Soler.

2011/8 - AFR Moidrey

Monsieur le Maire fait part du courrier de Monsieur Coureuil adressé au Préfet et sollicitant la dissolution de l'AFR de Moidrey.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de demander à l'AFR de mettre en œuvre la procédure de dissolution et de ne plus verser la participation habituelle considérant que l'AFR n'a plus de raison d'être.

2011/9 - Création de postes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de créer les postes suivants : adjoint technique de 2^{ème} classe, adjoint technique de 1^{ère} classe, adjoint technique principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} mai 2011.

2011/10 - Demande de subvention de l'association Courir en Baie

Vu le projet de budget transmis par l'association,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité la décision de principe de verser une subvention de 1638.80 € à l'association Courir en Baie.

Monsieur Touquette demande que l'enquête publique pour déclasser et céder une partie de la rue des Venelles soit réalisée car cette voie est inutilisée depuis 50 ans. Monsieur le Maire informe le conseil sur l'évolution des travaux d'aménagement de la base de loisirs, l'activité devrait pouvoir débuter en avril.

***Fait et délibéré les jour mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme.***

Patrick LARIVIÈRE

Le secrétaire de séance

Maire de Pontorson,

Pierre LOILIER

Les membres présents,

LEMÉTAYER Claude

TOUQUETTE Pierre

VINOUSE Maryvonne

TRECAN Louis

ALIX Roger

DURANT Claude

FILLÂTRE Annick

SOUEFF Chantal

BASQUIN Marc

DANARD Valérie

CHAUMONT Marie-Aude

GAZENDEL Michel

FAGUAIS Lucien

COLLIN Valérie

CACHERA Daniel

MAUROUARD Marie-Christine

PERIN Nicolas

DAVOINE Louis

THÉAULT Béatrice